

Québec, le 22 février 2008

Monsieur Jean-Claude Marron
Directeur du projet
BFI Usine de triage Lachenaie Ltée
3779, chemin des 40-Arpens
Lachenaie (Québec) J6V 1A3

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord) (DQ24)

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1. Pourriez-vous préciser, pour chaque année depuis l'entrée en vigueur du décret 89-2004, quels a été le pourcentage des matières résiduelles enfouies au LET de Lachenaie provenant du territoire de la CMM.
2. Le tableau 1.11 de l'étude d'impact (PR3.1, p. 1-54) présente une évaluation des besoins d'enfouissement de la CMM de 2008 à 2030. La première ligne du tableau suggère que le volume d'agrandissement proposé dans le secteur nord serait utilisé à 95 % par la CMM et à 5 % par des clients provenant de l'extérieur de la CMM. Pourriez-vous expliquer comment a été établie cette répartition des volumes (5 % vs 95 %) entre les clientèles intra et extra-CMM. Cette répartition est-elle susceptible de changer au fil des années ? Si oui, expliquer comment et pourquoi.
3. Pourriez-vous ventiler la provenance géographique des 5 % provenant de l'extérieur de la CMM en indiquant la répartition des quantités par MRC source.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 28 février prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

Réponse à la question DQ24 du 22 février 2008

- 1 Le travail de compilation pour extraire ce type d'information est très important. Afin de ne pas retarder notre réponse nous nous sommes limités aux années 2006 et 2007. Le tableau ci-après résume pour les années 2006 et 2007 les tonnages de matières résiduelles reçus au site de Lachenaie. On constate à la lecture de ce tableau que la quasi-totalité des tonnages reçus proviennent de la CMM (97%) et ce pour les deux années. Nous considérons que ces pourcentages sont restés identiques au cours des années 2004 et 2005.

Origine	2006		2007	
	Tonnage	%	Tonnage	%
CMM	1 248 323	97	1 242 410	97
Hors CMM	36 059	3	32 024	3
Cumul	1 284 381	100	1 274 434	100

- 2 Le site d'enfouissement de Lachenaie étant à l'intérieur du territoire de la CMM il est normal que la majorité des matières résiduelles proviennent de la CMM. Ceci est d'ailleurs bien confirmé par les pourcentages du tableau précédent. Nous prévoyons que cette tendance se maintienne dans les années à venir. Surtout si l'on considère qu'actuellement le site de Lachenaie ne couvre que un tiers des besoins en élimination de la CMM.

- 3** Le faible tonnage de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la CMM origine de MRC réparties en périphérie du territoire de la CMM.